

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 93 (1957)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables : Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE FR. 13.50; ÉTRANGER FR. 18.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

GUILDE DE DOCUMENTATION

Où l'on retrouve « la clé des champs »

Une bonne nouvelle : la 2^e édition de la « Clé des champs » vient de paraître, revue et adaptée à la nouvelle carte nationale par l'auteur, M. Berthold Beauverd, inspecteur scolaire. La première édition connut un tel succès que quelques mois suffirent à l'épuiser. Après quelque hésitation et devant l'insistance de milieux très divers : éclaircisseurs, armée, instruction préparatoire, sociétés féminines et jeunes membres du corps enseignant, nous avons décidé sa réimpression que nous offrons dès aujourd'hui aux mêmes conditions, soit : 4 fr. 20 l'exemplaire ; 4 fr. l'exemplaire à partir de 10 ex. commandés en même temps ; 3 fr. 80 l'exemplaire à partir de 25 ex. commandés en même temps.

Nous rappelons, pour ceux qui ne connaîtraient pas cette publication, qu'il s'agit d'un ouvrage de 124 pages, format de poche solidement présenté, utilisable dans les sorties de plein air et qui entraîne à l'établissement de plans, à la lecture de la carte, à l'emploi de la boussole. La théorie est réduite au minimum pour laisser la place aux 114 clichés et aux 131 exercices soigneusement progressifs qui permettent une initiation précise. Une pochette collée sous la couverture contient les 4 pages en couleurs des signes conventionnels de la nouvelle carte nationale.

Nous recommandons à tous ceux qui ne sont pas encore en possession de cette véritable « Clé des champs » d'en faire l'acquisition sans tarder ; ils simplifieraient la besogne de notre administration.

Autres publications

La Guilde offre d'autre part :

- a) 38 feuillets parus dans divers numéros de l'« Educateur » (orthographe aux degrés inférieur et moyen), 1 fr. 50.
- b) 8 feuillets parus également dans notre journal (problèmes pour élèves avancés de 10 à 12 ans), 50 cts.
- c) 12 fiches : La grenouille, pour travail personnel en sciences naturelles, 1 fr. 20.

Nous rappelons en outre nos articles de très grande consommation dont nous avons abondamment garni nos armoires :

Brochures No 60 : exercices de grammaire, 2 fr. 40.

184 fiches d'orthographe pour les degrés moyen et supérieur, 4 fr. 20.

18 fiches de conjugaison, 50 cts.

24 feuillets « Educateur » pour fiches d'orthographe (degrés inférieur, moyen et supérieur), 1 fr.

170 fiches pour l'étude des surfaces, 9 fr. 50.

Problèmes graphiques pour le degré moyen (56 fiches), 1 fr. 50.

Pas à pas, problèmes pour le degré moyen (30 fiches graduées, 1 fr. 20).

Toutes les commandes et les demandes de renseignements sont à adresser à Maurice Clavel, rue du Lac 4, à Clarens-Montreux.

Les quelque 700 abonnés que compte la Guilde de documentation de la Société pédagogique romande seront heureux d'apprendre l'importance croissante de notre groupement. Nos ventes, pour toute l'année 1956, se sont montées au total à environ 15 000 fr., ce qui représente plus de 2000 envois ; la valeur de nos stocks dépasse le chiffre de 40 000 francs. Voilà donc notre institution solidement assise ! Elle va pouvoir élargir et accroître son activité.

Merci à nos collègues Clavel et Pulfer qui assument à eux seuls toute l'administration.

A. Chz.

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : F.I.A.I. : Bureau exécutif. — Comité d'entente. — Commission pour le choix des lectures. — Vaud : Belle journée ! — Echallens. — Le dessin, moyen d'expression de nos enfants. — Cinéma scolaire. — Introduction à l'enseignement de la décoration. — Genève : Important. — Assemblée générale du 23 janvier. — L'école et le monde moderne. — U.I.G.D. : Rappel. — U.A.E.E. : Fondue du 23 janvier. — Groupe d'échange. — Fondation « Pour l'avenir ». — Neuchâtel : Effectif de la société. — En visite chez nos amis vaudois. — Au Locle. — Adhésions. — Collaboration école-famille. — A l'honneur, et l... — † Frédéric Burger. — S.N.T.M. et R.S. — Communiqué : Concours : Une semaine à Lausanne.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : A. Chz : Guilde de documentation : Où l'on retrouve « la clé des champs ». — Fiches. — G. F. : Un document. — Fr. Manuel : Enseignement du français : Complément de cause et complément de but. — La poésie de la semaine. — Georges Flück : Une intéressante suggestion pour les vacances. — Jacques Bron : La propriété des termes.

Partie corporative

F.I.A.I. - Bureau exécutif

Le Bureau exécutif de la Fédération internationale des Associations d'Instituteurs a tenu une session extraordinaire à Paris, à la Maison des Instituteurs, le samedi 26 janvier.

Autrefois, le Bureau exécutif ne siégeait qu'au moment du congrès ; mais depuis quelques années, l'accroissement de l'activité de la F.I.A.I., mais aussi la nécessité de maintenir les contacts en dehors des assises annuelles, et la préparation du travail pour les thèmes d'études, tout cela a entraîné la convocation à la fin de chaque automne d'une session régulière ; la dernière a eu lieu en octobre, à Hyères, et les membres du Bureau s'y étaient donné rendez-vous au prochain congrès. Mais les événements politiques de la fin de 1956 ont provoqué partout une émotion durable ; les associations d'instituteurs ont été profondément bouleversés par l'expédition de Suez et plus encore par la répression sanglante de la révolution hongroise. Certaines de nos associations ont estimé nécessaire pour notre fédération de reconsidérer nos relations extérieures, en particulier celles que nous entretenons avec les instituteurs de l'Est, par l'intermédiaire du Comité d'Entente ; deux ont même fait la proposition ferme de rompre ces relations et de sortir du Comité d'entente.

Michel, secrétaire général, a présenté un bref compte rendu de l'activité du secrétariat au cours des derniers mois, activité considérable qui a été nécessitée par l'exécution des décisions prises à Hyères et par l'élaboration des questionnaires sur les thèmes d'études.

Le principal objet à l'ordre du jour était *l'examen de la situation actuelle*. Il est évident que toutes les difficultés présentes comme les remous provoqués par les événements ont une origine purement politique, par conséquent tout à fait indépendante de notre activité et de notre action. Mais il est évident aussi que la tâche de l'éducateur a besoin, pour être efficace, de s'accomplir dans une atmosphère de paix. Nous ne pouvons donc nous empêcher de nous élever avec énergie contre toutes les tentations d'agression quelles qu'elles soient.

Sur le fond du problème, tous les membres du Bureau exécutif étaient d'accord ; mais la discussion porta surtout sur la façon dont nous devons agir : la délégation française proposait une double résolution, très modérée dans sa forme, mais très ferme sur les principes qui exprimait avec une parfaite clarté l'avis de la F.I.A.I.

Le représentant anglais pensait que si, personnellement, il approuvait cette déclaration, il ne se sentait pas le droit de la voter, car son association s'interdit toute ingérence dans le domaine politique.

La discussion fut longue, mais jamais âpre, chacun s'efforçant de comprendre les motifs et la situation de l'adversaire ; finalement la résolution fut admise à l'unanimité moins une voix et la décision fut prise de la présenter le lendemain au Comité d'entente.

D'ailleurs, la décision prise à Hyères est maintenue : présenter au congrès de 1957 tout le problème du maintien de la F.I.A.I. au Comité d'entente.

* * *

Une deuxième conséquence des événements récents, c'est l'urgence de reconstituer un fonds de secours pour les instituteurs non seulement hongrois, mais pour toutes les victimes qui ont perdu leur situation et doivent subir un dur exil.

Les associations consultées ont répondu avec empressement à l'appel lancé par le secrétariat puisque sur 17 réponses, 2 seulement sont négatives.

La décision a donc été prise de créer à nouveau un fonds de solidarité. Il consistera en une cotisation supplémentaire volontaire de 1 à 2 cts suisses par membre (déjà plus de 32 000 fr. suisses sont annoncés). La fixation du taux de la cotisation, les règles pour l'utilisation des sommes récoltées sont confiées à une commission qui rapportera au congrès de Francfort, ce qui n'empêcherait pas la commission, en cas d'urgence, d'accorder déjà des secours.

Nos collègues français, qui avaient mis à notre disposition les locaux de la Maison des Instituteurs, nous ont reçus avec une cordialité qui leur vaut, une fois de plus, toute notre gratitude.

G. W.

Comité d'entente

Le lendemain, 27 janvier, le Comité d'entente des fédérations internationales du Corps enseignant tenait sa 26^e session.

Parmi le nombreux objets à l'ordre du jour, signalons l'étude qui va être entreprise sur la formation des enseignants à l'Université, étude qui se poursuivra avec les représentants de l'association internationale des professeurs d'Université.

D'autre part, la session de l'Unesco à la Nouvelle Delhi a porté de 2000 à 4000 dollars la subvention au Comité d'entente, et un contrat a été conclu avec l'Unesco, à Paris, pour l'étude en commun de *la Place et du rôle des disciplines classiques dans l'Enseignement*.

Puis Michel, au nom de la F.I.A.I. donne lecture des résolutions adoptées la veille par le Bureau exécutif, en motivant son intervention : ce n'est pas l'habitude de la fédération de pénétrer sur le terrain politique, mais la situation internationale a suscité une émotion si profonde qu'il est impossible de l'ignorer.

Le président, M. Gossart, a immédiatement attiré l'attention de tous sur l'impossibilité de mettre en discussion un texte qui fait allusion de façon très précise à des événements politiques récents ; c'est contraire aux statuts du Comité d'Entente.

Miss Adams au nom de la F.I.P.E.S.O. estime qu'une pareille résolution ne peut être discutée, car sa fédération est formellement opposée à toute intrusion dans la politique.

La F.I.S.E. constate que les problèmes évoqués par le texte présenté sont extrêmement complexes, que tous n'ont pas à leur disposition la documentation indispensable ; la F.I.S.E. est prête à discuter de ces problèmes avec une fédération ou avec des associations nationales, mais une discussion au Comité d'Entente est impossible.

Là encore, la discussion fut longue et serrée ; la seule solution qui s'imposait était de prendre acte de la résolution de la F.I.A.I., de la noter au procès-verbal, et de passer à l'ordre du jour. C'est ce qui fut fait.

G. W.

COMMISSION POUR LE CHOIX DES LECTURES

Rapport sur l'exercice 1956

Le 22 janvier 1956, Mlle Lina Pelet assistait à notre séance et nous étions comme chaque fois étonnés par la clarté de son jugement, par la vivacité de son esprit... Hélas ! un peu plus de deux mois après, nous l'accompagnions à son repos.

Puis ce fut l'ancien rédacteur du Bulletin corporatif de la S.P.R., notre collègue Charles Grec qui nous

fut enlevé. Son expérience nous fut maintes fois précieuse. De ces deux collaborateurs et amis, nous garderons fidèlement la mémoire.

Aujourd'hui, l'un des nôtres est retenu sur un lit d'hôpital : André Aubert, de Neuchâtel, à qui nous exprimons notre sympathie et nos vœux de guérison.

Au cours du dernier exercice, nous avons publié quatre feuilles : trois de 8 et une de 16 pages, grâce à quoi nous avons pu parler de 135 ouvrages qui se répartissent ainsi : 23 pour enfants de moins de 10 ans, 63 pour lecteurs de 10 à 16 ans ; puis, à l'intention des bibliothèques populaires, 23 romans dont un policier, 7 monographies, 2 livres de voyages, 6 de sciences diverses, 2 d'éducation, 2 de musique, 3 concernant la langue et la littérature, 3 la poésie et 1 les sports. Aussi le total des ouvrages examinés par la commission dans ses 53 fascicules se monte-t-il à 5417.

Nous venons d'expédier quelque 60 exemplaires de nos feuilles 1956 brochées à des éditeurs et représentants suisses et français. Plusieurs maisons nous consentent un service régulier : M. Gaillard, de la FOMA, M. Perret, des éditions Spes, tous deux à Lausanne, l'OSL à Zurich ; le Griffon à Neuchâtel, etc. ; de même Hachette, la Farandole, Casterman, Hatier, d'autres encore, à l'étranger. Nous leur sommes infiniment reconnaissants de leurs envois et de l'amitié qu'ils nous témoignent. Mais il est certainement des maisons de chez nous qui pourraient faire davantage. Notre tirage à 4270 exemplaires n'est point à dédaigner.

Le cri d'alarme que nous poussions il y a un an a été entendu : d'abord par la Romande qui a comblé le déficit, puis par nos collègues neuchâtelois non membres de la V.P.O.D. qui ont versé une contribution extraordinaire de 200 francs, par la S.P.V. qui a doublé sa subvention annuelle en la portant à 200 francs, tandis que la S.P.N. promet 60 francs au lieu de 30 et nos collègues genevois 50 francs au lieu de 30 pour chaque section. Puissent certains pouvoirs publics s'inspirer de leur exemple ! Nous verrions avec gratitude l'autorité fédérale revenir au montant de 500 francs qu'elle accordait autrefois. Alors, nous pourrions acheter des livres, donc les choisir et partant jouer un rôle meilleur encore.

Mais montrons-nous satisfaits de cet exercice et disons de cœur « Merci » à tous nos amis généreux.

Voici maintenant nos comptes de 1956 tels qu'ils ont été admis et tels qu'ils seront transmis au Département fédéral de l'intérieur à Berne :

Recettes

Subvention fédérale, Dpt de l'Intérieur, Berne	300.—
Subvention extraordinaire S.P.R. pr déficit 1955	217.35
Subvention annuelle S.P.R.	200.—
Subvention Etat de Vaud, Dpt instr. publique	160.—
Subvention Etat de Berne, Dir. de l'instr. publ.	150.—
Subvention de Neuchâtel, Dpt instr. publique	100.—
Contribution Etat de Genève	50.—
Subvention S.P.V.	200.—
Subvention extraordinaire S.P.N., non V.P.O.D.	200.—
Subvention U.I.G. - Messieurs Genève, 1956 :	
30 francs, + 1957 : 50 francs	80.—
Subvention U.I.G.-Dames Genève	50.—
Subvention S.P.N.	60.—
Subvention S.P.J.	50.—
Participation S.P.R. à frais séance du 20 jan. 57	50.—

Total 1921.35

Dépenses

Passif 1955	170.45
Frais de séance du 22 janvier 1956	100.90
Impression Bull. bibliogr., 1re file, 24 mars, 8 p.	220.50
Impression Bull. bibliogr., 2e file, 30 juin, 8 p.	220.30
Impression Bull. bibliogr., 3e file, 29 sept., 8 p.	220.60
Impression Bull. bibliogr., 4e file, 22 déc., 16 p.	445.—
Honoraires et débours du secrétaire-caissier .	230.15

Total 1607.90

Solde actif 313.45

Mais... nous avons eu en 1956 une subvention extraordinaire de 200 francs et la Romande nous a versé 271.35 francs pour équilibrer le compte 1955 ; d'autre part, nous avons perçu d'avance la cotisation de l'U.I.G.-Messieurs pour 1957 et la participation S.P.R. aux frais de séance du 20 janvier 1957. Il faut encore tenir compte de ce que la dite séance revient à 150 francs environ. Alors, qu'advient-il de l'an prochain ? Loin de chanter victoire, il ne faut pas nous cacher que nous allons lentement vers un nouveau déficit. Mais poursuivons jusque là ; nous sommes tellement habitués à vivre au jour le jour ! Et puis, nous avons des amis, pas vrai ? Alors, prudence, bien sûr, mais courage quand même !

Au nom de la Commission pour le choix de lectures, le secrétaire-caissier :

A. Chevalley.

VAUD

Belle journée !

L'expérience est concluante ! Le premier « Congrès » de la S.P.V. a remporté un grand succès. Il faut d'abord en féliciter l'initiateur : B. Beauverd, auteur de la motion déposée il y a deux ans.

Quelque 800 collègues venus de toutes les parties du canton ont rempli la grande salle de la Maison Pulliérane jusque dans ses moindres recoins. Jamais une assemblée générale n'avait réuni autant de monde. Présidence excellente et expéditive de A. Rochat, à Premier.

La conférence de M. Henri Guillemain fut ce que nous en attendions : un exposé vibrant de vie et d'émotion dont chacun a joui intensément. Quant au Chœur mixte du corps enseignant de Morges — dirigé avec

tant de finesse et d'exigence par notre collègue H. Lavanchy — il s'est surpassé. Souhaitons longue vie à cette glorieuse phalange qui nous fait honneur !

Le compte rendu détaillé paraîtra plus tard dans le « Bulletin ».

Mme Marguerite Nicolier, Montreux, et M. Pierre Badoux, Essertines s/Yverdon, ont été élus membres du Comité central. Nous leur souhaitons la bienvenue et quatre belles années de travail au « gouvernement » de notre S.P.V.

E. B.

Section d'Echallens

GYMNASTIQUE

Mardi 5 février 1957, à 17 heures à Echallens, Grande Salle du Château.

Le dessin, moyen d'expression de nos enfants

C'est en somme le thème de l'exposition « l'Art à l'Ecole » qui aura lieu du 30 mars au 5 mai 1957.

On y admirera des chefs-d'œuvre d'enfants et d'adolescents de 6 à 16 ans, envoyés des quatre coins d'Europe, réunis par M. Perrenoud, instituteur à Lausanne, Prélaz et choisis par un jury d'artistes, présidé par M. Manganel.

Il n'est pas trop tôt pour annoncer déjà cette manifestation artistique que patronne le Département de l'Instruction publique et des cultes et son chef M. Pierre Oguey, président du Conseil d'Etat. Le catalogue édité pour cette occasion sera préparé par quelques artistes de grande renommée, qui précisent que la peinture est un art à la portée d'un très grand nombre d'enfants ; cette exposition le prouvera certainement.

CINÉMA SCOLAIRE

Une bonne nouvelle

Le Bulletin officiel de janvier nous apprend l'heureuse décision que vient de prendre le Département, sur proposition déjà ancienne de la Commission du cinéma scolaire : dorénavant, les membres du corps enseignant n'auront plus à acheter des bons de commande de films auprès du Département. Ayant obtenu de leur Commission scolaire l'autorisation d'utiliser le cinéma dans leur classe, ils pourront passer leurs commandes directement à la Centrale du film scolaire, à Berne. Ils ne recevront pas de facture. Le montant total des locations de films figurera dans le décompte annuel des fournitures scolaires, que reçoit chaque commune. Il est entendu que l'on utilisera le solde des anciens bons.

Nous sommes très heureux de cette décision qui, dès maintenant, permet aux maîtres d'obtenir les films gratuitement, au même titre que les autres fournitures scolaires.

Etant donné l'intérêt que nous avons tous à voir se développer le cinéma d'enseignement, il est à souhaiter que les facilités qui nous sont ainsi accordées ne conduisent pas à des abus, toujours regrettables !

J.-R. Barbey.

Introduction à l'enseignement de la décoration

Nombreux sont ceux que rebute à la longue l'enseignement du dessin, surtout aux degrés supérieur et moyen. Il y a pourtant de nombreuses possibilités d'augmenter l'intérêt de cette discipline qui n'est nullement austère. C'est à quoi se proposent de vous initier — au cours de ces prochains mois — les membres vaudois de la Société suisse des maîtres de dessin.

Nous nous sommes efforcés de vous donner des thèmes réalisables avec le matériel de classe, complété parfois de quelques fournitures faciles à se procurer.

Vos inscriptions — même à un seul de ces cours — vos suggestions aussi, nous diront si nous avons raison et si nous devons poursuivre notre initiative.

INSCRIPTION

Le soussigné

adresse :

s'inscrit aux cours de dessin No

à le 1957.

Prière de compléter ce bulletin et de l'envoyer pour le 15 février, à C.-E. Hausammann, maître de dessin, Prairie 36, Vevey.

PROGRAMME

Les cours ont lieu à la salle de dessin de l'Ecole normale à Lausanne de 14 heures 15 à 17 heures, avec possibilité de terminer les travaux inachevés jusqu'à 18 heures. La finance de cours (Fr. 2.50, sauf indication contraire) sera perçue en cours de leçon.

Cours de samedi

DÉCORATION DE GALETS

2 mars — E. Pahud, Ecole normale, Lausanne

Initiation à l'emploi de la couleur, adaptation de celle-ci à la forme. Pour tous degrés.

Matériel à apporter : choix de galets du lac (3-12 cm), 2 pinceaux, godet, chiffon, assortiment d'aquarelles Talens (de l'Ecole primaire).

PROJET DE MOSAÏQUE

23 mars — G. Mousson, Collège, Yverdon

Création de formes décoratives simples et caractéristiques avec la contribution de l'imagination des formes et du sens de la couleur. Pour tous degrés.

Matériel à apporter : crayons de couleur (ou : gouaches, pinceau, petite éponge).

MOULAGE ET DÉCORATION

D'ASSIETTE DE PAPIER

27 avril et 18 mai — Anne Bettems, Ecole supérieure, Lausanne

Adaptation du dessin à l'objet. Pour tous degrés.

Matériel à apporter : assiette à potage ordinaire, bord non festonné ; journaux (3 Feuilles d'Avis), paire de bons ciseaux, pinceaux, bol pour délayer la colle (pinceau à colle, colle, couleurs en poudre fournies). Finance Fr. 5.—.

DÉCORATION DE CARREAUX DE CÉRAMIQUE

8 juin — M. Gauthey, Villamont, Lausanne

Tous degrés.

Matériel à apporter : crayons dur et tendre, pinceaux (carreaux, émaux fournis). Finance Fr. 6.50.

DESSIN GRAVÉS

26 juin — Mme Cornaz-Aeschmann, Ecole supérieure, Lausanne

Initiation à une technique de grattage qui renouvelle heureusement certains effets décoratifs. Degrés moyen et supérieur.

Matériel à apporter : assortiment de couleurs Talens, papier à dessin, crayon, bec à découper (canif, vacinostyle, etc.), porte-plume.

Cours de mercredi

COLLAGES D'ÉTOFFES

13 mars — M. Félix, Croix-d'Ouchy, Lausanne

Initiation à la couleur. Réalisation d'une composition dont les couleurs sont des fragments d'étoffe collée, degré supérieur.

Matériel à apporter : chutes d'étoffes de couleur unie ou non, rubans, galons, croquets, dentelle, etc., feuille de carton (max. : 24 × 33 cm.), crayon, gomme, ciseaux, pinceau à colle, godet (colle fournie).

LINOGRAPHIE

8 mai — Micheline Conne, Saint-Roch, Lausanne
Initiation aux techniques du noir et du blanc, tous degrés.

Matériel à apporter : porte-plume, cuillère à café, grand chiffon, blouse (linos, papiers, gouges, encre fournis).

DÉCORATION AU CHABLON

29 mai — J. Cornaz, Collège, Vevey

Recherche de décoration pouvant se reproduire au chablon, degré supérieur.

Matériel à apporter : pinceau à pocher, assortiment d'aquarelles Talens, journal, lame de rasoir, chiffon, papier 24 × 33 cm., blanc ou beige, év. ciseaux.

SILHOUETTES A LA BRUINE

19 juin — F. Favre, Collège, Vevey

Initiation au choix et à la répartition de tons sur une surface donnée, degrés moyen et supérieur.

Matériel à apporter : feuilles 24 × 33, blanches ou teintées, assortiment d'aquarelles Talens, godet, pinceau, chiffon ; brosse à dents (éviter le nylon), à pocher, à peindre, ou blaireau ; feuille de carton ép. 0,5—1 mm. pour découper des chablons, ciseaux ; plantes ou feuilles séchées : thuya, sapin, fougères, lierre, etc., petits objets tels que boutons, imperdables, clés, punaises, agrafes, chaînettes, morceaux de puzzle (plusieurs exemplaires de chaque).

GENÈVE

U. I. G.

Section des dames — Section des messieurs

IMPORTANT

Tous nos collègues, institutrices et instituteurs, dirigeant actuellement les classes de 6e et 7e années, sont convoqués :

le mardi 5 février 1957, à 17 h. précises, au « Crocodile », 100, rue du Rhône.

Ordre du jour : PLAN D'ÉTUDES :

- a) enseignement de l'allemand ;
- b) programme de géographie.

Les sujets qui seront mis en discussion préoccupent vivement les membres de vos comités qui souhaitent la présence de tous les membres convoqués.

Assemblée générale du 23 janvier 1957

Réunis sous l'experte présidence de René Sangsue, les participants à cette assemblée entendirent tout d'abord un procès-verbal d'une excellente tenue, signé Jacques Hainaut !

Ils élevèrent notre collègue Edouard Burkardt au rang de membre honoraire, comme ils l'avaient fait pour William Hauenstein ; ces deux collègues seront fêtés comme de coutume lors du repas de l'A.A.A. (assemblée administrative annuelle). Cette dernière devra désormais avoir lieu au cours du premier trimestre de chaque année, puisque cette modification de statut a été ensuite acceptée à l'unanimité.

Après quelques légers préparatifs pour le congrès, on en arriva aux communications du comité, dont l'essentiel donna lieu à une discussion nourrie, si nourrie que je ne la ressusciterai pas ici...

Disons simplement qu'il s'agissait du futur nouveau plan d'études, et surtout de la suppression de l'allemand ; cette décision, pour le moins étonnante, puisque contraire à l'avis de la commission qui avait étudié la question, aura des conséquences diverses.

Mis devant ce fait accompli, le comité va convoquer les maîtres intéressés afin d'examiner le problème.

Aux propositions individuelles, Gallay parle de « gallette » et s'insurge contre les dates prévues cette année pour le paiement des traitements. J. E.

L'école et le monde moderne

C'est le sujet du prochain congrès de la S.P.R. (Genève 1958).

Cet événement marquant pour nos trois sections exige évidemment des préparatifs d'une certaine ampleur.

Voici pour ceux qui désirent déjà se mettre au travail.

Le thème en question comprend trois parties :

Ecole et loisirs Ecole et famille Ecole et discipline

Il a été décidé de créer **trois sous-commissions de neuf membres, soit trois membres par section.** Cet effectif est un minimum.

Pour les messieurs, tous ceux que cela intéresse sont priés de s'annoncer au plus tôt à notre président Eric Pierrehumbert, Cointrin, tél. 33 01 94.

J. E.

U.I.G.D. - Rappel

C'est M. Lecoultre, inspecteur, que nous aurons le plaisir d'entendre ce mercredi 6 février. Avec lui, nous découvrirons la vie de nos deux écoles d'altitude : Corbeyrier et Montana.

La causerie de M. Lecoultre sera précédée d'une courte partie administrative à laquelle je vous prierai de bien vouloir assister.

Ordre du jour :

1. Congrès S.P.R. 1958. Commissions d'étude ;
2. Nouvel Educateur ;
3. Groupes de travail ;
4. Assemblée générale annuelle ;
5. Retenue du jeudi ;
6. Nouveau plan d'études ;
7. Divers.

La séance aura lieu, comme d'ordinaire, à l'école F.-Hodler (Malagnou), à 16 h. 45. J.-M. M.

U.A.E.E. - Fondue du 23 janvier

Imaginez la petite salle du Café Candolfi pleine à craquer... puisque vingt-six membres de l'U.A.E.E. s'y étaient donné rendez-vous le mercredi 23. Quelle agréable soirée ! quels francs éclats de rire ! quelles histoires amusantes ! Mais pour la bulletinière qu'il est difficile de « raconter » une fondue de l'Amicale, la meilleure formule étant de la « vivre » soi-même !

Il nous a été agréable de remarquer la présence de nos deux inspectrices, Mme Jotterand et Mlle Basset, toujours fidèles à nos réunions. En outre, un « carré » de jeunes collègues, Mlles Larpin, Lieberherr, Marcuard et Wellhäuser, nous avaient fait le plaisir d'être des nôtres.

Notre présidente, Mme Meyer de Stadelhofen, après avoir salué nos inspectrices et nos « benjamines », remercia Mlle Claire-Lise Dufour, du Groupe des Jeunes, qui s'est dépensée sans compter, avec Mlle Lang, pour la réussite de la soirée d'Escalade. Mme Meyer nous recommanda également de réfléchir aux sujets suivants : l'Ecole et la Famille, l'Ecole et la Discipline, l'Ecole et les Loisirs, thèmes du prochain congrès. Avis à toutes ! C. G.

Groupe d'échange

Prochaine séance vendredi 8 février, à la Maison des Petits, à 17 heures. Venez nombreuses pour confectionner l'étagère commencée ou pour faire d'autres travaux à l'aide des outils qui nous sont aimablement prêtés. S. V. G. H.

Concours de la Fondation « Pour l'avenir »

« Pour l'Avenir », Fondation pour la Justice sociale dans l'Education, a pour but de venir en aide aux

adolescents de nationalité suisse, inscrits dans les écoles genevoises, (exceptionnellement aux étrangers) qui se distinguent par leurs aptitudes remarquables et que la situation matérielle de leur famille oblige à gagner prématurément un salaire et à renoncer ainsi à la carrière de leur goût.

La Fondation ne peut s'intéresser qu'aux élèves spécialement bien doués en général ou possédant à un haut degré des aptitudes dans un domaine particulier. Le Comité examinera les candidatures et décidera du droit de participer au concours.

L'attribution des bourses est décidée à la suite d'une série d'épreuves organisées dès la clôture de l'inscription.

Toutes les inscriptions doivent être faites sur formulaire spécial à demander au secrétaire de la Fondation, M. Rod. Ehrat, 34, Etang, à Châtellaine. Ces demandes doivent être présentées par écrit.

Les demandes tardives ne seront pas prises en considération. La clôture de l'inscription est fixée au dernier jour du mois de février.

NEUCHÂTEL

Effectif de la société en janvier 1957

Sections :	Membres actifs Total	Membres S.P.N.	Membres V.P.O.D.	Rempl. et retraités	Membres d'honneur S.P.N.	Membres auxiliaires
1. Neuchâtel	81	9	72	—	3	12
2. Boudry	39	13	26	4	1	4
3. Val-de-Travers	26	2	24	—	1	2
4. Val-de-Ruz	35	3	32	3	—	—
5. La Chx-de-Fonds	98	2	96	12	1	8
6. Le Locle	63	10	53	3	1	17
TOTAL :	342	39	303	22	7	43

En visite chez nos amis vaudois

Le soussigné a eu l'avantage d'être délégué par le C.C. au premier congrès pédagogique vaudois, le 26 janvier. Il est revenu enchanté de cette journée passée dans cette ambiance cordiale si spontanée dans ce sympathique canton de Vaud.

Les débats furent menés avec précision et énergie. L'après-midi fut brillamment rempli par l'exécution remarquable d'un concert du Chœur de Morges, ravissant de fraîcheur, et par la prestigieuse conférence Guillemin qui fut un régal.

La participation extraordinaire des centaines et centaines de régents et régentes qui se pressaient dans l'immense salle de la Maison pulliérane était fort impressionnante et a excité l'envie de l'hôte neuchâtelois qui voudrait voir ses collègues animés d'un même zèle pour assister à leurs propres assemblées.

Félicitations à nos amis vaudois et merci de leur chaleureux accueil. W. G.

Au Locle

Le corps enseignant était convié, à l'hôtel des Trois Rois, le 24 janvier, pendant les heures d'école, à une séance d'information sur l'industrie horlogère.

M. le Dr Polli, de la Chambre d'horlogerie, exposa d'abord la situation de notre industrie dans l'économie mondiale, puis M. Huguenin, secrétaire de la F.O.M.H., parla des salaires et du chômage ; ensuite, M. Calame, industriel, nous entretint des étapes de la fabrication des montres et des différents métiers qui s'y rattachent.

Cette réunion était organisée dans l'intention d'informer les membres du corps enseignant à recomman-

der à leurs élèves la profession d'horloger, qui manque de personnel, à leur susciter le goût pour un art dont nos régions peuvent être fières, à leur en montrer la beauté.

M. Steinmann, directeur du Technicum neuchâtelois, donna des renseignements pratiques sur l'organisation des apprentissages d'horlogers dans son établissement. Enfin, M. Bütikofer, directeur des écoles, insista sur la grande influence que peut exercer le corps enseignant dans l'orientation professionnelle de nos jeunes gens.

Nous sommes certains que cette intéressante rencontre a été des plus heureuses et utiles. Nous en exprimons notre vive reconnaissance aux organisateurs. Ajoutons qu'une collation arrosée d'un vin généreux nous fut aimablement offerte.

W. G.

Adhésions

La section du Locle vient d'enregistrer avec plaisir deux admissions dans la S.P.N. - V.P.O.D. : Mlle Denise Courvoisier, institutrice, et M. Francis Luginbuhl, maître de culture physique, tous deux au Locle ; Mlles Monette Roulet et Odette Ducommun, institutrices aux Brenets ; M. Jean-Pierre Boucherin, maître de gymnastique, au Locle.

Mlle Arlette Rommel, institutrice à Plamboz, et Mme Simone Hässig, enseignant à La Chaux-de-Fonds, ont été admises dans la S.P.N. - V.P.O.D.

Nous leur souhaitons cordialement la bienvenue.

W. G.

Collaboration école-famille

Un « Groupe de parents » s'est constitué à Couvet en vue d'étudier, avec le corps enseignant, certaines questions scolaires. On ne peut que féliciter les auteurs de cette initiative.

W. G.

A l'honneur, et !...

M. Jean Gauchat, qui fut pendant 45 ans instituteur à Colombier, recevait, en fin d'année 1956, le titre de bourgeois d'honneur de cette localité. C'est qu'en effet, notre collègue, en dehors de son activité professionnelle, se dévoua de façon remarquable à la chose publique

Proposition interrogative

Lorsqu'on dérange quelqu'un pour lui demander un service ou un renseignement, on fait poliment précéder la question par une expression qui atténue la sécheresse de l'interrogation.

Terminez les phrases suivantes :

Oserais-je vous demander si ... ? — Auriez-vous l'obligeance (la bonté) de ... ? — Vous serait-il possible de ... ? — Me permettez-vous de ... ? — Pourriez-vous me dire si ... ? — Seriez-vous assez aimable pour ... ? — Puis-je savoir si ... ?

Faites précéder les propositions suivantes d'une expression qui atténue l'interrogation :

Quelle heure est-il ? — Comment se nomme ce village ? — Suis-je sur le bon chemin ? — Où se trouve l'hôtel-de-ville ? — Combien coûte cette montre ? — M'avez-vous compris ? — Accompagnerez-vous vos amis au débarcadère ? — Quel âge avez-vous ? — Comment vous appelez-vous ? — Resterez-vous encore quelques jours ?

Sur le bord de la route, un gendarme interroge un passant d'apparence suspecte. Ecrivez les questions auxquelles correspondent les réponses de l'interrogé.

Gendarme : — ?

Passant : Voici mon passeport.

Gendarme : — ?

Passant : De Genève ?

Gendarme : — ?

Passant : Je travaillais comme manœuvre sur les chantiers.

Gendarme : — ?

Passant : Dans l'entreprise Dubois aux Eaux-Vives.

Gendarme : — ?

Passant : A Lausanne.

Gendarme : — ?

Passant : J'ai un copain qui travaille chez Perrod à La Sallaz ; je vais le rejoindre.

Gendarme : — ?

Passant : C'est un Français avec qui j'ai travaillé à Genève. Il s'appelle Pierre Durand.

Proposition interrogative

Rendez interrogatives les propositions suivantes :

J'ai commis une erreur. — Il y a des chamois à Anzeindaz. — On pourra battre l'équipe adverse. — L'eau du lac sera bonne. — Je pars en même temps que vous. — Vous êtes surpris par notre arrivée. — La télévision se répand de plus en plus en Suisse. — Nous aurons certainement le beau temps. — Je me suis trompé. — Tu dois nous conduire à la gare. — Le télésiège fonctionne tout le jour. — Je réponds à toutes vos questions. — Notre travail sera terminé avant la nuit.

Remplacer le tiret par un mot interrogatif :

— dire ? — parler ? — partir ?

— gémir ? — commencer ? — se hâter ?

— se décider ? — aller ? — s'y prendre ?

— appeler ? — écrire ? — répondre ?

Ecrivez correctement les questions suivantes :

C'est qui qui nous accompagne ? — Ou c'est qu'on va ? — Vous faites comment pour déboucher cette bouteille ? — Tu as quel âge ? — De ces deux pommes, laquelle tu veux ? — Ce vélo, vous l'avez payé combien ? — Le train part quand ? — C'est où qu'on trouvera des chanterelles ? — Ousque nous pourrions nous rencontrer ? — C'est qui qui commence le jeu ? — Nous travaillerons avec qui ? — Vous allez où ?

Posez les questions auxquelles correspondent les réponses suivantes :

La pointe Dufour est le plus haut sommet des Alpes suisses. — L'aviateur Hermann Geiger a sauvé bien des touristes. — C'est les chutes de pierres qui causent souvent les plus graves accidents à la montagne. — De toutes ces caravanes, plusieurs n'ont pu réussir l'ascension.

J'étudie la carte. Nous irons jusqu'au col. Vous partirez à 5 heures. La grimpe durera au moins 3 heures. Nous cueillerons des rhododendrons et nous en enverrons des bouquets à nos parents. La descente s'effectuera par la forêt. Demain notre petite troupe préparera le feu du 1er août. Un orage a éclaté brusquement.

en qualité de conseiller communal dès 1903, assumant en plus la présidence de la Commune depuis 1954.

Nous étions heureux de cette distinction qui honorerait du même coup tout le corps enseignant, quand nous avons appris, avec grande surprise et chagrin, le décès de M. Gauchat survenu le 14 janvier. Ce départ a affecté toute la population de Colombier et tous les anciens collègues du défunt.

W. G.

† Frédéric Burger

Dès le début de l'an nouveau, la population de Dombresson et lieux environnants apprenait avec stupeur et tristesse la mort de M. Frédéric Burger, instituteur retraité depuis 1949, emporté après quelques jours de maladie dans sa 69^e année. Samedi 5 janvier le vaste Temple du village était rempli d'une foule émue de parents et d'amis, accourus pour dire un dernier adieu et rendre hommage à la mémoire de cet homme de devoir et de paix, aussi actif et dévoué à tous qu'effacé et modeste.

Après des années d'études à Neuchâtel, suivies d'un stage à l'Orphelinat de Belmont sur Boudry, M. Burger enseigna à Savagnier durant de longues années, puis à Dombresson, son village natal. C'était un pédagogue accompli, d'humeur paisible mais de caractère ferme, sachant infuser le savoir, tout en les intéressant, à de nombreuses volées d'élèves qu'il aimait, et qui lui rendaient tout naturellement son affection, de même que leurs parents.

Ses années de retraite ne furent pas des années de repos, bien au contraire ! En effet, la pénurie de personnel enseignant qui marqua chez nous ces dernières années, obligea le Département de l'Instruction publique à faire appel à ses services pour de multiples remplacements, dont certains de longue durée et dans des écoles isolées de la Montagne. Ce qu'il fit, toujours avec la même jeunesse de cœur et le même entrain.

A côté de son activité pédagogique, M. Burger se dépensa sans compter pour son prochain, acceptant et remplissant avec conscience de nombreux postes dans diverses institutions publiques, sociales et religieuses, comme la Croix-Bleue, l'Asile de Vieillards de Dombresson, le Collège des Anciens de la Paroisse, la Société neuchâteloise d'Utilité publique, la Société pédagogique neuchâteloise et sa section de Val-de-Ruz, la Caisse d'Epargne de Savagnier et certainement d'autres que nous oublions.

Par l'intermédiaire de notre Bulletin, qui était aussi le sien, nous nous sentons pressés de rendre hommage à ce fidèle serviteur de l'Ecole neuchâteloise, à cet homme utile et serviable, à cet ami que nous n'oublions pas de si tôt !

A. A-D.

Le C.C. se doit d'ajouter un hommage ému particulier à celui qui fut durant de longues années son très consciencieux et dévoué secrétaire des verbaux. Il exprime sa vive sympathie à la famille de ce cher ancien collègue.

W. G.

Société neuchâteloise de travail manuel et de réforme scolaire

Cours organisés en 1957 :

A. Avec la collaboration du Département de l'instruction publique

(Indemnités habituelles de déplacement et de repas)

1. *Confection de la poupée « Babette »*. Le 20 ou le 27 février, à Neuchâtel. Réservé aux institutrices enseignant en 2^e année.

Finance : Membres Fr. 5.—. Non-membres Fr. 10.—.

Chef de cours : Mlle Rose-Marie Girard, directrice de l'Ecole professionnelle, Neuchâtel.

La confection de cette poupée, fort appréciée des fillettes, réunit tous les exercices prévus au programme de 2^e année.

2. *Constitution du fichier de documentation*. Le 13 ou le 20 mars, à Neuchâtel. Ouvert aux titulaires des degrés moyen et supérieur.

Finance : Membres Fr. 20.—. Non-membres Fr. 40.—.

Chef de cours : M. Paul Perret, Neuchâtel.

Le cours comprendra deux degrés : 1. Perfectionnement et développement pour les participants à ce cours en 1955, qui désirent continuer. 2. Débutants, pour les collègues qui désirent commencer la constitution de leur fichier. Possibilité de préparer une centaine de dossiers et de classer les documents apportés.

3. *Sciences naturelles : La fourmi*. Le 5 ou le 19 juin, à Neuchâtel. Destiné aux titulaires de tous les degrés.

Finance : Membres Fr. 7.—. Non-membres Fr. 15.—.

Chefs de cours : MM. Willy Galland, Neuchâtel, Eric Laurent, Colombier.

Etude scientifique de la fourmi et construction d'un terrarium pour l'observation de cet insecte.

4. *Matériel de démonstration pour la couture*. Le 18 ou le 25 septembre, à Neuchâtel. Destiné aux institutrices des degrés moyen et supérieur.

Finance : Membres Fr. 5.—. Non-membres Fr. 10.—.

Chef de cours : Mlle Rose-Marie Girard, directrice de l'Ecole professionnelle, Neuchâtel.

Le matériel qui sera confectionné à ce cours comprend de grands tableaux (d'étoffe), sur lesquels sont présentées les diverses étapes des principaux points de couture, visibles par l'ensemble d'une classe.

5. *Affûtage des outils de travaux sur bois*. Les 23 et 30 octobre, à Neuchâtel. Destiné aux maîtres du degré supérieur.

Finance : Membres Fr. 10.—. Non-membres Fr. 20.—.

Chefs de cours : MM. Marcel Desvoignes, maître ébéniste, Lausanne, Willy Galland, maître de trav. man., Neuchâtel.

La première journée sera consacrée à la confection des outils indispensables à l'aiguisage, notamment d'un étau pour les scies ; la seconde journée, à l'affûtage des outils de travaux sur bois : scies, rabots, varlopes, râcloirs, ciseaux, bédanes, gouges.

B. Cours organisé par la société seule (sans indemnités)

6. *Reliure*. Cours de 24 heures, le soir, en octobre-novembre, à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds.

Finance : Membres Fr. 15.—. Non-membres Fr. 30.—.

Chefs de cours : MM. Daniel Reichenbach, La Chaux-de-Fonds, Willy Galland, Neuchâtel.

Reliure simple, mais solide (papier et toile ou tout toile) de 4 à 5 volumes.

INSCRIPTIONS : Jusqu'au 10 février au plus tard. Les cours ne réunissant pas suffisamment d'inscriptions à cette date, ne seront pas organisés.

S'inscrire auprès de M. Willy Galland, administrateur des cours, Pavés 19, Neuchâtel.

Verser la finance d'inscription préalable de Fr. 1.— par cours choisi, au compte de chèques postaux : Société neuchâteloise de travail manuel et de réforme scolaire : No. IV. 3445, Chézard.

Le président : Paul Perret.

COMMUNIQUÉ

Concours : Une semaine à Lausanne

La Fédération vaudoise des Auberges de Jeunesse rappelle à tous les titulaires de classe de la Suisse romande l'intérêt que présente le concours qu'elle organise sur le sujet : **Une semaine à Lausanne.**

Elle rappelle également que le dernier délai pour l'envoi des travaux échoit le 15 février.

Revoyez l'« Educateur » No 2 de 1957, et mettez-vous vite au travail !

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÉBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE

8. Beau-Séjour

Tél. perm. 22 63 70 Transports Suisse et Etranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE RYTHMIQUE GENÈVE

L'Institut Jaques-Dalcroze de Genève

Seule école en Suisse délivrant les diplômes, recommande aux jeunes filles musiciennes et qui aiment les enfants, ses cours professionnels d'une durée de deux à trois ans, qui permettent de devenir professeur de rythmique. Cette dernière est reconnue comme base d'éducation musicale et générale ; elle est adoptée de plus en plus dans les écoles publiques. A part les cours professionnels, l'Institut de Genève organise des cours de Jardin d'enfants, d'adolescents et d'adultes amateurs, etc.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'Institut
44 Terrassière (022) 36.82.50

FGT 844

UNE INTRODUCTION A LA VIE DES HELVÈTES : UN REPAS CHEZ DIVICO

Lecture Fortay, p. 73

Lis attentivement cette page ; représente-toi la scène qui est écrite ici. En répondant aux questions ci-dessous, tu comprendras mieux comment vivaient nos lointains ancêtres.

1. Comment les Helvètes calculaient-ils le temps. Où était affiché leur calendrier ?
2. Après ta lecture, que sais-tu de Divico ? Qui était-il ? Trouve plusieurs adjectifs pour le qualifier.
3. Quelles étaient les occupations des hommes ?
4. Qui faisaient les travaux pénibles ? Quels étaient ces gros travaux ?
5. Comment était éclairée la demeure de Divico ?
6. Quelles matières employait-on pour faire les assiettes et les plats ? les paniers ? les verres ? Fait-on encore aujourd'hui ces objets avec ces matières ? Pourquoi ?
7. Avec quels services mangent les convives ? De quoi devaient-ils s'occuper ?
8. Comment buvaient-ils ? Qu'en penses-tu ?
9. Essaie de faire le menu de ce repas. Tu noteras :

Apéritif : ... Viande : ... Fromage : ...
Entrée : ... Dessert : ... Boisson : ...

Quelle était donc la nourriture principale des Helvètes ?

10. Imagine-toi : sur quoi sont assis les convives ? Où ont-ils posé leur assiette ? Quels autres meubles sont dans la pièce ?

Et fais maintenant un résumé oral de tout ce que tu as appris dans cette lecture. Raconte tout cela à tes camarades...

FGT 850

MARCHÉ AU MOYEN AGE

(Centrale de documentation scolaire : No 174.680)

1. Regarde de quelle localité il s'agit à la figure 14 du livre : « Histoire de la Suisse II ».

2. Comment s'appelle l'église que tu vois ?

3. Donne deux adjectifs qui qualifient son style ?

4. Quelle rivière est représentée ici ?

5. Dans quel sens coule-t-elle ? (Justifie ta réponse).

6. Comment la grue est-elle actionnée ?

7. Comment les deux hommes de gauche s'y prennent-ils pour décharger ce lourd ballot de leur char ?

8. Compare le costume des hommes à celui de ceux d'aujourd'hui.

9. Pour quelles raisons n'y a-t-il plus de port marchand à cet endroit à notre époque ?



Pour toutes vos opérations
bancaires adressez-vous à

LA SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

GENÈVE
LAUSANNE
NEUCHÂTEL
LA CHAUX-DE-FONDS
LE LOCLE
NYON
AIGLE
MORGES

Capital et Réserves Fr. 268 millions

BUFFET CFF MORGES

M. ANDRÉ CACHEMAILLE ★ Tél. 7 21 95

Votre musique

chorale pour votre classe et vos sociétés - Chants d'enfants
- Instrumentale pour tous les instruments

Vos disques

Classique - Chansons - Danses - Diction - Théâtre - Série
de documents sonores préparée spécialement pour le corps
enseignant

Vos flûtes

Beau choix de flûtes KUNG - Toute la littérature pour cet
instrument

à la Maison de la Musique

A U M E N E S T R E L

A. Fauquex 15, quai de l'Île Téléphone 24 96 77 Genève

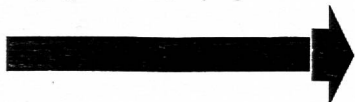


**Votre
assurance accidents
aux conditions
de faveur
de la S.P.V.**

Demandez conseil à votre collègue P. Jaquier, inst., route de Signy, Nyon

Pâques 1957

Voyages accompagnés



CULTURE et TOURISME

15, rue du Midi, Lausanne

Été: Danemark-Suède (avec concours)

Allemagne
Vienne
Madrid
Rome
Paris
Tour d'Italie
Tour d'Espagne
Séjours à Cannes



homo- nymes } groupés

I. Homophones: Fr. 1.50 (HUIT CENTS
exempl. vendus en Suisse et à l'étranger).

II. Personnels-communs (1956) Fr. 2.-

Vendus aussi séparément. Remise: 10 %. Envoi à l'examen. Aussi contre remboursement.
En librairie ou au compte de chèques postaux 11-10357, Cordey, Lausanne (Case Jordils).
Chez l'auteur seulement: dès 10 exemplaires à la même adresse: remise de 15 %.

par

Eugène Cordey

Correcteur

Brev. 22, Normale
de Lausanne

Partie pédagogique

UN DOCUMENT

Notre représentation diplomatique n'est pas un sujet particulièrement bien connu. Il nous a semblé utile de relever à l'usage de nos classes ce long extrait d'un message du Conseil fédéral concernant nos représentants à l'étranger.

Une lecture, même rapide, permettra à chacun de se rendre compte de tout le parti qu'il pourra tirer de ce document dans une classe de grands élèves.

G. F.

Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la transformation de légations en ambassades.

(Du 5 décembre 1955.)

1. Doctrine et pratique du droit des gens.

Le règlement du 19 mars 1815 établi par le Congrès de Vienne énumère les diverses catégories d'envoyés diplomatiques qu'échangent les Etats. Ces catégories sont au nombre de quatre :

1re classe : ambassadeurs, légats et nonces.

2e classe : envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaires.

3e classe : ministres résidents.

4e classe : chargés d'affaires.

Les tâches des uns et des autres à la tête d'une mission sont les mêmes, à la différence que leur prestige et leur autorité seront en fonction de leur degré hiérarchique.

L'ordre de préséance des envoyés diplomatiques est établi de la première à la quatrième classe. Ces règles de préséance diplomatique, encore observées aujourd'hui par tous les Etats, consacraient à l'origine le principe de la hiérarchie des puissances.

Le caractère représentatif était reconnu aux ambassadeurs, et à eux seulement, c'est-à-dire qu'ils représentaient seuls la personne de leur souverain. En vertu de ce caractère, ils avaient autrefois en tout temps accès au chef de l'Etat près lequel ils étaient accrédités ainsi que le droit de négocier avec lui personnellement.

Suivant la pratique la plus courante, les Etats échangent des agents diplomatiques de même classe, mais le cas peut se présenter que deux pays échangent des envoyés de rang différent. Ainsi la France est traditionnellement représentée à Berne par un ambassadeur alors que la Suisse accrédite à Paris un ministre plénipotentiaire.

2. Notions historiques sur le développement des missions diplomatiques suisses à l'étranger.

Sous l'ancien régime, la structure politique de la Suisse, Confédération d'Etats dont la Réforme accentua les divergences d'intérêts sur le plan international, empêcha la Diète de poursuivre une politique étrangère cohérente. La Diète reçut des représentations diplomatiques permanentes dès le XVI^e siècle, mais elle n'en entretenait pas à l'étranger. Au gré des besoins, elle se contenta de déléguer des missions extraordinaires. En revanche, pendant la période de 1798 à 1803, la République Helvétique pourvue d'un gouvernement central sentit la nécessité d'avoir des représentants permanents à l'étranger. C'est alors que furent créées nos délégations à Paris, à Milan et à Vienne.

En 1815, la Suisse redevint une Confédération d'Etats et le développement de sa représentation diplomatique fut paralysé. Les légations existantes faillirent même être supprimées.

En 1848, la Constitution d'un Etat fédératif doté d'un pouvoir exécutif central n'entraîna tout d'abord aucun développement de notre représentation extérieure. Jusqu'en 1882, la Suisse ne fut représentée que dans les capitales des pays voisins.

La Confédération a donc suivi avec un retard parfois considérable le mouvement diplomatique mondial, consécutif au développement croissant des échanges et des relations entre les Etats. La Suisse a reçu plus de missions diplomatiques permanentes qu'elle n'en a envoyé et elle ne s'est pas tenue, d'autre part, à la réciprocité quant au rang.

Cependant, à la suite des bouleversements opérés par la première et surtout par la seconde guerre mondiale, il est apparu que le souci de défendre efficacement nos intérêts à l'étranger dans le cadre de notre politique traditionnelle de neutralité, impliquait que nous pratiquions résolument une politique de présence. Aussi les Chambres fédérales ont-elles autorisé le Conseil fédéral, au cours de ces dernières années, à établir des relations diplomatiques et à ouvrir des légations dans de nombreux pays où jusqu'alors la Confédération n'avait pas de représentation permanente.

Parallèlement à cette évolution, le nombre des missions diplomatiques accréditées à Berne est allé en augmentant.

Dès la fin de la deuxième guerre mondiale plusieurs gouvernements exprimèrent le désir de pouvoir accréditer à Berne, non plus un ministre plénipotentiaire mais un ambassadeur. C'est ainsi qu'en 1947 le gouvernement du Canada, avec lequel la Suisse venait d'établir des relations diplomatiques, manifesta l'intention d'ouvrir une ambassade dans la ville fédérale. Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique exprima en 1951, le désir que les missions diplomatiques échangées entre les deux pays fussent élevées au rang d'ambassade.

3. Evolution de la situation.

Dès le lendemain de la guerre de 1914-1918, les ambassades sont allées en se multipliant, au détriment du nombre des légations qui décroissait rapidement. Il y a une généralisation du titre d'« ambassadeur ». L'inflation gagne de proche en proche tous les continents et a pour conséquence la dépréciation du titre de « ministre ».

Cette évolution est essentiellement due au fait que les Etats moyens et petits autrefois traditionnellement représentés par des agents diplomatiques de rang inférieur, se sont mis à accréditer des ambassadeurs à l'instar des grandes puissances. Ces dernières au demeurant, loin de s'opposer à cette pratique, n'ont pas hésité à la favoriser en exerçant la réciprocité.

Il n'y a plus d'Etat en Europe, à part la Suisse, les

principautés du Liechtenstein et de Monaco, les Républiques d'Andorre et de Saint-Marin, qui ne nomme des ambassadeurs : ainsi l'Autriche est représentée par 11 ambassadeurs, la Belgique par 21, le Danemark par 8, l'Irlande par 7, le Luxembourg par 5, les Pays-Bas par 25, le Portugal par 9. L'Islande enverra au début de l'année prochaine, sur la base de la réciprocité, des ambassadeurs à Copenhague, à Oslo et à Stockholm.

En dehors de l'Europe, la généralisation du titre d'ambassadeur est encore plus rapide. On ne rencontre plus guère que le Yémen qui n'accrédite pas d'agents de première classe. Le Laos a une ambassade à Washington. Israël accrédite 6 ambassadeurs, le Liban 12. La Syrie 5 et la Jordanie une demi-douzaine.

On assiste indubitablement à la disparition du titre de ministre plénipotentiaire parmi les chefs de mission diplomatique. En quelques décennies le nombre des ambassadeurs de la Grande-Bretagne a passé de 3 à 56. Paris et Londres comptent respectivement 61 et 64 ambassadeurs pour 16 et 13 légations.

Ces chiffres sont éloquentes. La disparition graduelle de la deuxième classe fait suite d'ailleurs à celle presque complète de la troisième classe (ministres résidents).

Il y a lieu de souligner que, si les ambassadeurs prennent progressivement la place des ministres, les fonctions des uns et des autres demeurent inchangées. La seule différence qui subsiste entre eux réside dans la préséance, dont les règles sont appliquées au détriment des ministres.

Le droit international pose le principe de l'égalité juridique des Etats, et dans la plupart des organisations internationales chaque Etat quelle que soit son importance dispose d'une voix. L'augmentation du nombre des ambassadeurs est donc la conséquence d'une certaine démocratisation de la vie internationale.

En 1927 déjà, un comité d'experts de la Société des Nations ne prévoyait plus que deux classes : celle des ambassadeurs et celle des chargés d'affaires. En 1955, une Commission des Nations Unies préconisait l'élimination pure et simple du rang de ministre.

Enfin, relevons qu'il n'y a pas que le titre de ministre qui ait été dévalorisé au cours des dernières années, mais tous les grades de la hiérarchie diplomatique et consulaire.

4. Conséquences de cette évolution pour la Suisse.

Le choix nous est donné entre deux possibilités : ou bien maintenir le régime actuel en nous mettant à contre-courant d'une évolution historique ou bien nous mettre au diapason des autres pays. Sur le plan international, la Confédération ne craint pas, il est vrai, d'être parfois dans une position particulière. Mais à pousser trop loin la singularité, on court le risque de ne plus être compris et de heurter certaines susceptibilités.

Si des Etats dont l'importance peut être comparée à celle de la Suisse et a fortiori des pays de moindre importance, ont décidé d'accréditer des ambassadeurs, il faut bien admettre que cette mesure leur est apparue propre à assurer une meilleure défense de leurs intérêts à l'étranger.

On ne saurait douter en effet qu'un agent diplomatique ait d'autant plus de facilité à exercer ses fonctions que son rang est plus élevé, principalement dans les capitales ou le nombre des ambassadeurs est beaucoup plus grand que celui des ministres. La qualité d'ambassadeur confère à celui qui en bénéficie un crédit accru, lui ménage des relations plus précieuses et facilite l'accès aux plus hautes personnalités, prête en

un mot à sa mission plus d'efficacité. L'expérience démontre que dans certains pays les agents de deuxième classe éprouvent plus de difficultés que leurs collègues de premier rang pour prendre contact avec les personnalités influentes et les milieux dirigeants. Le rang de chef de mission ne saurait être considéré comme un privilège sans portée pratique. Même aux manifestations officielles du pays de résidence, les voisins que donnent aux diplomates les règles de préséance ne sont pas indifférents : ce n'est pas toujours aux bouts de table que s'établissent les contacts les plus utiles ! Les règles de protocole sont strictes. Quelle que soit leur valeur personnelle ou l'importance du pays qu'ils représentent, les ministres se rangent toujours derrière leurs collègues ambassadeurs. Il existe même des Etats où les agents de deuxième classe ne sont plus présentés aux personnalités en l'honneur desquelles une réception est organisée, ce privilège étant réservé aux ambassadeurs.

On ne saurait passer sous silence l'importante question du commerce extérieur, qui est une nécessité primordiale pour notre pays. Or l'action croissante de l'Etat sur tout ce qui touche les relations économiques internationales rend de plus en plus indispensable l'intervention des missions diplomatiques dans des domaines qui relevaient autrefois de la sphère privée. Il en est résulté un accroissement des devoirs imposés à nos représentations diplomatiques en faveur de notre économie. Sur le plan de la politique générale également, nous avons un intérêt particulier à mettre nos diplomates en mesure de remplir leurs fonctions dans les meilleures conditions possibles. Cela est d'autant plus important que la Suisse ne fait pas partie de l'O.N.U., ni du « Conseil de l'Europe », ni de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, ni du fonds monétaire international, etc... Elle laisse ainsi échapper les occasions de contact fournies par les organisations internationales, dont il est superflu de relever l'importance dans la vie moderne.

Nous devons même nous demander si le prestige de notre pays ne pourrait pas souffrir avec le temps d'un attachement exagéré à des pratiques en voie de disparition. Nombreuses aussi sont nos colonies qui ont manifesté le vif désir de voir nos représentations posséder un statut plus élevé correspondant à celui des autres pays.

5. Critères pour l'envoi d'ambassadeurs.

Quels critères y aurait-il lieu de prendre en considération pour décider la transformation d'une légation en ambassade ? Le Conseil fédéral devra s'inspirer essentiellement de considérations d'opportunité beaucoup plus que de critères juridiques ou politiques. Il conviendrait donc de laisser au Conseil fédéral l'entière liberté d'appréciation dans la détermination des pays en cause. Le Conseil fédéral tiendra compte principalement des éléments suivants :

- a) le poids des intérêts suisses en jeu, c'est-à-dire l'importance de la colonie suisse, des relations économiques, financières, culturelles, etc.
- b) L'existence de liens historiques.
- c) Le rôle joué par l'autre Etat dans la politique mondiale.
- d) La présence dans l'autre Etat d'une importante organisation internationale.

6. Répercussions sur le plan administratif.

La qualité d'ambassadeur ne sera pas octroyée définitivement au titulaire, mais elle lui sera en quelque

sorte « prêtée » pour la durée de sa mission dans un pays. Ainsi ce titre pourra être conféré sans incidence d'ordre financier. Cette solution n'augmentera pas le budget du Département politique.

Conclusions.

Les tâches incombant à nos agents diplomatiques deviennent constamment plus nombreuses, complexes et délicates. Faciliter, c'est-à-dire rendre plus efficace l'action des représentants de la Confédération en leur

permettant, en qualité d'ambassadeurs, de bénéficier de tous les avantages du protocole, c'est assurer une meilleure défense des intérêts dont ils ont la charge.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le Président de la Confédération :
Max PETITPIERRE.

Le Chancelier de la Confédération :
Ch. OSER.

Berne, le 5 décembre 1955.

ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

COMPLÉMENT DE CAUSE ET COMPLÉMENT DE BUT

A la guerre, on meurt *parce que* et ensuite « ils » essaient de faire croire qu'on est mort *afin que*.

G. Cesbron.

Introduction

Selon le programme vaudois, la notion du complément de cause et du complément de but doit être donnée à des élèves de 5^e année (11 ans). La méthode généralement utilisée pour analyser les compléments circonstanciels est celle des questions qu'on pose après le verbe, par exemple : On trouve le complément de temps *en posant la question* quand après le verbe (cf. « Ma Grammaire », Paul Aubert, leçon 48, p. 202). Or cette méthode est difficile à appliquer pour analyser les compléments qui nous intéressent ici. En effet, pour trouver le complément de cause comme celui de but, on pose tout naturellement — surtout à l'âge de 11 ans — la question *pourquoi*.

Exemple : Bébé pleure ... pourquoi ? — parce qu'il est tombé (cause).

Bébé pleure... pourquoi ? — pour appeler sa maman (but).

On a essayé de remplacer la question *pourquoi* par « dans quelle cause » pour le complément de cause et par « dans quelle intention » pour celui de but. Mais ces termes sont encore trop peu connus de nos petits écoliers et prêtent souvent à confusion, si bien que cette leçon, excellente en elle-même par les exercices de logique qui l'accompagnent, est souvent bâclée, et les élèves de 7^e année qui la retrouvent dans leur programme de développement sont totalement démunis de méthode d'analyse.

Leçon

Premier exemple :

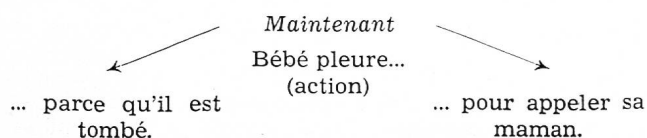
Bébé pleure. (C'est une action.)

Quand est-ce que bébé pleure ? — Bébé pleure maintenant.

Quelle est la première question que maman pose quand bébé pleure ?

— Pourquoi bébé pleure-t-il ?

Il y a deux questions pourquoi.

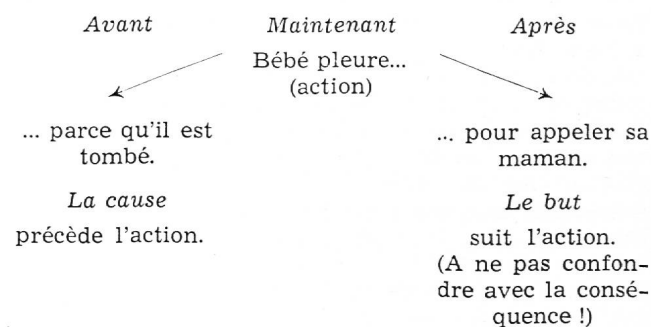


1. Bébé pleure. Pourquoi bébé pleure-t-il ?

Il pleure parce qu'il est tombé. Il est tombé d'abord, il a pleuré ensuite. Sa chute a provoqué les pleurs, elle est la cause de ses pleurs.

2. Bébé pleure. Pourquoi bébé pleure-t-il ?

Il pleure pour appeler sa maman. Il pleure d'abord, sa maman viendra ensuite. Les pleurs sont poussés dans le but d'appeler sa maman.



Second exemple :

L'agent arrêta cet automobiliste...

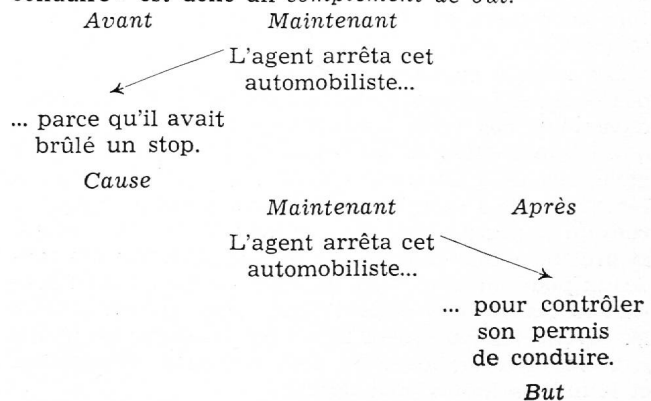
Pourquoi ?

1. ... parce qu'il avait brûlé un stop.

Réfléchissons : Le conducteur a brûlé le stop d'abord et il a été arrêté ensuite. L'inobservation du stop est la cause de l'intervention de l'agent. « Parce qu'il avait brûlé un stop » est le complément de cause.

2. ... pour contrôler son permis de conduire.

Réfléchissons encore : L'agent a arrêté l'auto d'abord et a contrôlé le permis ensuite. Le contrôle du permis est le but du gendarme. « Pour contrôler son permis de conduire » est donc un complément de but.



Conclusion

Chaque fois qu'on peut poser la question *pourquoi*, il faut classer les actions dans leur ordre chronologique.

Reprenons les exemples du livre et réfléchissons :

Nos deux alpinistes chantonnent parce qu'ils sont heureux.

Pourquoi chantonnent-ils ? Leur bonheur existe d'abord et provoque leurs chansons. *Complément de cause*.

Ils se hâtent pour arriver au sommet avant le dégel.

Pourquoi se hâtent-ils ? Ils se hâtent maintenant et arriveront au sommet ensuite. Leur but, c'est d'arriver au sommet. *Complément de but*.

Résumé

On trouve les compléments de cause et de but en posant la question *pourquoi*. Lorsque l'action exprimée par le complément précède l'action exprimée par le verbe principal, c'est un complément de cause. Si elle la suit, c'est un complément de but.

Exercices

1. Souligner les compléments de but.

Michèle travaille bien pour réussir ses examens. — Des retardataires galopèrent dans le préau pour ne pas arriver en retard. — Ali Baba se cacha dans un arbre afin de voir sans être vu. — L'écureuil amasse des noix dans les fentes des écorces, pour ne pas mourir de faim en hiver. — On vient de tirer l'eau, afin qu'elle soit plus fraîche. — Quelquefois, il s'élançait pour attraper un papillon.

Surveille bien ton petit frère, de peur qu'il ne traverse la route à l'étourdie. — Approche-toi, que je te voie. — Pour avoir de l'esprit dans la conversation, il faut, comme au tennis, regarder la balle et non sa raquette (Cesbron). — N'allez pas là-bas, disait Maître Cornille ; ces brigands-là, pour faire le pain, se servent de la vapeur, qui est une invention du Diable, tandis que moi, je travaille avec le mistral et la tramontane, qui sont la respiration du Bon Dieu (Daudet). — Pour vivre heureux, vivons cachés (Florian).

2. Souligner les compléments de but.

Extraits de Maupassant

Une voisine sortait de chez elle pour aller à l'église. — Le cheval se mit au pas pour monter la côte de Cantelieu. — Pour ne pas se tromper, les bonnes femmes venaient consulter Matthieu. — Le vieux était parti ce jour-là pour annoncer qu'un petit détachement d'infanterie allemande s'était arrêté chez lui l'avant-veille. — Elle accrochait sa marmite sur le feu pour faire la soupe.

Les soldats mangèrent leur pâtée voracement, avec des bouches fendues jusqu'aux oreilles pour en avaler davantage, des yeux ronds s'ouvrant en même temps que les mâchoires et des bruits de gorge pareils à des glouglous de gouttières. — Tous les jeunes hommes étaient partis à l'armée ; les gros n'allaient plus par les rues qu'au pas de gymnastique pour fondre leur graisse et prolonger leur haleine, les faibles portaient des fardeaux pour fortifier leurs muscles. — Pour l'abbé Marnigan, les aurores étaient faites pour rendre joyeux les réveils, les jours pour mûrir les moissons, les pluies pour les arroser, les soirs pour préparer au sommeil et les nuits sombres pour dormir.

3. Ajouter un complément de but.

Le danseur de corde saisit un grand balancier pour... — Chaque matin, le médecin faisait une piqûre au patient pour ... — Il faut manger pour ... et non vivre pour ... (Molière). — Le maître fit ouvrir toutes les fenêtres de la classe afin de ... — La locomotive siffla avant de franchir le passage à niveau pour ... — Nous devons fourrer nos livres et nos cahiers pour ... — L'arboriculteur taille les pommiers pour ... — Les pompiers se précipitèrent pour ... — Le guide prend un piolet afin de ... — Geiger, le pilote des glaciers, a muni son avion de ski afin que ...

4. Ajouter un complément de but.

Bébé pleure ... — Le petit berger attachait sa chèvre à un pieu ... — L'hirondelle bâtit son nid dans des écuries ... — Le canard se lisse longuement les plumes du corps avec son bec ... — Le pinson garnit son nid de fin duvet ... — L'aveugle se sert d'une canne blanche ...

5. Attention ! Corrige ces grossières fautes !!!

Les soldats avaient allumé des feux pour pas qu'ils aient froids. — Papa fit traiter tous ses pommiers pour pas que la tavelure n'attaque les fruits. — L'avare enfouit son trésor dans son jardin pour pas qu'on le lui vole.

6. Compléter par un complément de but, en employant le verbe entre parenthèses à la forme négative (attention aux « pour pas que »).

M. Seguin enferma sa chèvre pour ... (s'enfuir) — Chaque automne, des milliers d'oiseaux migrateurs quittent notre pays, pour ... (mourir de faim) — Le guide planta un piton dans la paroi rocheuses pour ... (tomber) — Le chauffeur du car portait des lunettes noires pour ... (être ébloui) — Le ramoneur ramone régulièrement la cheminée pour ... (le canal se boucher) — Le motocycliste se penche aux virages pour ... (être déporté).

7. Souligner les compléments de cause.

Il n'a pas pu venir, parce qu'il était malade. — La représentation a dû être renvoyée, pour cause de mauvais temps. — Louis a été sévèrement puni par son maître, parce qu'il avait désobéi. — Cette auto a dérapé, parce qu'elle a pris son virage beaucoup trop vite. — Pour avoir arraché toutes les mauvaises herbes de l'allée, Lucien a reçu un franc de son oncle. — Ce grand navire est entré en collision avec ce cargo, parce que son installation de radar ne fonctionnait pas. — Les coureurs du « Tour » avaient plus de quarante minutes de retard, à cause du mauvais temps.

Pourquoi avoir choisi le laurier comme symbole de la gloire ? Sans doute parce que son fruit est un poison (Cesbron). — Il feignit d'accepter sa proposition par politique. — La place manquant dans le restaurant, on y ajouta une terrasse. — Comme Matthieu a du temps de reste, il boit (Maupassant). — Quand il s'en allait, le vieux, il emmenait ses deux chiens, deux molosses à gueule de lion, par crainte des loups qui commençaient à devenir féroces (Maupassant). — Un Monsieur qui n'aime pas les chats parce qu'il aime les oiseaux, c'est une boutade ; un homme d'Etat qui n'aime pas les Japonais parce qu'il aime les Chinois, c'est la guerre (Cesbron) !

8. Souligner les compléments de cause.

Extraits de Daudet

Lorsqu'il vint au monde, les médecins pensaient que cet enfant à cervelle d'or ne vivrait jamais, tant sa

tête était lourde et son crâne démesuré. — Alors, de mâle rage, il s'enferma chez lui. — Les charbonniers du Piémont étaient des gens naïfs, silencieux à force de solitude... — La belle Stéphanette me dit qu'elle arrivait tard, parce qu'elle s'était perdue en route. — M. Hamel nous dit qu'il fallait garder la langue française entre nous et ne jamais l'oublier, parce que, quand un peuple tombe esclave, tant qu'il tient bien sa langue, c'est comme s'il tenait les clés de sa prison. — Comme on se bat depuis deux jours et qu'ils ont passé la nuit sac au dos sous une pluie torrentielle, les soldats sont exténués.

9. Ajouter un complément de cause.

Philippe est tout essoufflé parce que ... — Le train a déraillé parce que ... — Le paysan entassa son foin en meule parce que ... — Joseph et Marie, et l'enfant Jésus, couchèrent dans une étable parce que ... — Le courant fut coupé dans la maison à cause ... — La grève a éclaté dans les usines, parce que ... — Jacques a été puni parce que ... — Je suis en retard parce que ... — L'aigle est devenu très rare dans les Alpes parce que ...

10. Ajouter un complément de cause.

Bébé pleure ... — Papa n'est pas content ... — Ce cycliste a été renversé par ce gros camion ... — Jacqueline chante à tue-tête parce que ... — Le rôti a brûlé ... — L'entrepreneur a fait démolir cette maison ... — Si ce champion est arrivé premier, c'est ... — La mer subit les marées quatre fois par jour ... — La lune est inhabitée ... — Les forêts ne doivent pas être totalement défrichées ...

Un mot qu'il faut savoir écrire une fois pour toutes
parce que

11. Souligner en rouge les compléments de cause et en bleu les compléments de but.

Comme ils avaient soif, la forestière descendit à la cave leur tirer du cidre (Maupassant). — Descends que je t'embrasse. — Il est mort de faim. — Comme il veut réussir, il se donne du mal. — On le surveillait, de peur qu'il ne se trompât. — Il ne croit pas beaucoup à l'efficacité de ce remède, mais il en prend régulièrement, par prudence. — Je me rendis au port dans l'intention de m'engager sur un cargo comme mousse. — La récolte sera insuffisante, parce que l'été a été trop sec. — Je ne répondrai rien, parce que j'aurais trop à dire. — Le laboureur sème dans l'intention de moissonner. — Comme les revenus fournis par son bazar ne lui semblaient pas suffisant, il y a annexé un petit commerce de tabac. — Puisque vous êtes libres, nous avons décidé de sortir.

12. Souligner en rouge les compléments de cause et en bleu les compléments de but.

J'irai, non que cela m'amuse, mais par devoir. — Guillaume Tell cacha une seconde flèche dans sa chemise dans l'intention de tuer Gessler. — Marchez lentement, de peur de glisser. — Il fait tous ses efforts pour obtenir cette faveur. — Vous ne pouvez entrer, vu qu'il y a déjà trop de monde. — Puisqu'il s'entête, il est dans son tort. — Attendu que l'accusé avoue, le jugement sera facile. — Il n'a rien fait, non qu'il fût malade, mais par négligence.

Je me vois aujourd'hui, pour avoir trop vécu.

Recevoir un affront et demeurer vaincu. (Corneille) — Il était donc si fatigué, qu'il s'est retiré de bonne heure. — A chaque moment, le père Borle toussait, car il souffrait d'un ancien catarrhe qui ne voulait pas guérir et tirait de sa poche un grand mouchoir rouge pour cracher dedans (Ramuz). — M. Lavigne fut décoré pour avoir capturé une avant-garde prussienne, et le gros boulanger eut la médaille militaire pour blesure reçue devant l'ennemi (Maupassant).

13. Compléter les points par les mots qui manquent, en indiquant entre parenthèses si c'est but ou cause.

Papa écoute les informations ... connaître les prévisions du temps. — Le charretier fit claquer son fouet ... pousser ses chevaux. — Maman m'a félicité ... j'ai eu 10 de grammaire. — La chauve-souris utilise son oreille ... se diriger dans la nuit. — Jules César coupa le pont du Rhône à Genève ... empêcher les Helvètes d'envahir la Gaule. — J'ai bu trois grands verres de limonade ... j'avais très soif. — L'autocar est tombé dans un ravin ... le chauffeur fut ébloui par une automobile venant en sens inverse.

14. Compléter chaque phrase par deux compléments, l'un de but, l'autre de cause.

L'avion vole très bas ... — Le chasseur rappelle son chien ... — Le varappeur ficha un piton dans le rocher ... — Le maître punit Frédéric ... — Mon père me parla sévèrement ... — Le citoyen suisse fait du service militaire ... — Philippe a bu sa tasse de lait d'un coup ... — Le coureur cycliste « fonce » ... — A midi, la sirène de l'usine siffle ... — Ce soir-là, la foule se pressait aux portes du palais ...

15. Chercher dans ces fragments de poèmes des compléments de cause et de but.

Le silence

Si l'on s'arrête pour entendre,
Pour entendre le silence,
L'on entendra un bourdonnement
Un bourdonnement de silence.
D'une étoile de la nuit tombera une vague lueur
Pour éclairer le silence, le silence des silences.

Fillette de 10 ans.

Fr. Manuel

La poésie de la semaine

Sur la route

C'est un vieux qui passe, toussant,
crachant, boitant sur son bâton
tout fatigué d'avoir marché —
La route est longue —
et tout heureux d'être arrivé,
lorsque le village se montre
comme des enfants en tabliers blancs
qui las de jouer, se seraient assis
au milieu des prés
pour passer le temps.

C. F. Ramuz.

Les filles qui n'ont pas vingt ans

Ah ! les filles qui n'ont pas vingt ans
ça ne sait que rire et de tout le monde
mais c'est pour faire voir qu'on a de jolies dents !

C. F. Ramuz.

Une intéressante suggestion pour les vacances

En Hollande, l'échange, durant les vacances, de son appartement avec celui d'un compatriote d'une autre région est très fréquent. Cela se fait le plus simplement du monde. Après entente au sujet de la date, la durée du séjour, le nombre de chambres et de lits mis à disposition, etc., on fait de la place dans les armoires et les commodes, on met sous clé les choses très personnelles et l'on se met en route de part et d'autre. Durant les semaines de l'échange, chacun soigne les fleurs de l'autre, cueille au jardin ce qui presse et entretient l'appartement dont il dispose comme si c'était le sien.

Pourquoi une telle façon de procéder ne réussirait-elle pas en Suisse, du moins entre collègues ? Un instituteur bernois de ma connaissance, M. A. Lehmann, à Belp, s'est posé la question, et, ces dernières années, s'est fait l'intermédiaire de tels échanges. Jusqu'à présent, les expériences faites avec des échanges Suisse-Hollande, et, en Suisse allemande, de région à région, ont été des plus heureuses. A la suite de diverses demandes, il aimerait permettre à des collègues de Suisse alémanique d'échanger leur appartement avec celui d'instituteurs romands.

Les avantages de cette façon de faire sautent aux yeux : on ne paye pas de loyer coûteux alors que son propre appartement reste vide. On apprend à bien connaître une autre région du pays, surtout si chaque collègue oriente l'autre sur les possibilités culturelles et touristiques de sa localité, prépare quelques itinéraires de randonnées, renseigne sur les moyens les plus avantageux de ravitaillement et d'achats.

Les frais de vacances se bornent ainsi à ceux du voyage, aux menues dépenses, aux quelques « extras » qu'on s'accorde.

Mais, objectera-t-on, on enlève ainsi aux populations montagnardes un gain dont elles ont besoin. Chacun sait pourtant combien les chalets et appartements s'arrachent, combien il faut s'y prendre longtemps à l'avance pour s'en assurer un. On dira aussi qu'il est risqué de confier son chez-soi à des inconnus. Seront-ils assez soigneux du bien d'autrui ? Cette confiance entre Hollandais de diverses conditions sociales et de régions différentes est très grande. Le Hollandais, très individualiste comme le Suisse, se fie aux autres tant qu'il n'a pas fait de mauvaises expériences. Pourquoi, dans notre pays, une telle confiance ne règnerait-elle pas entre collègues de l'enseignement ?

M. Lehmann est disposé à recueillir, pour les vacances de Pâques et d'été, les adresses de collègues, dames et messieurs, disposés à faire un échange d'appartement. Il multigraphiera les offres et les demandes reçues et les transmettra à ceux que cela intéresse, ne réclamant qu'une modeste finance en timbres-poste pour couvrir ses frais (5 francs au maximum).

Les **offres** doivent mentionner :

Le genre d'appartement mis à disposition, le nombre de chambres et de lits ; si les draps et les linges de cuisine doivent être apportés ; le mode de cuisson (bois, gaz, électricité) ; l'époque (dates extrêmes) durant laquelle l'échange peut avoir lieu, avec une éventuelle préférence quant aux dates si l'échange ne doit pas se faire durant toute la durée des vacances. Et naturellement, la région où soi-même on aimerait se rendre.

Les **demandes** préciseront le nombre de chambres et de lits désirés, l'époque précise du séjour souhaité, la région préférée.

Qui va permettre, dans nos cantons romands, à notre collègue de Belp de développer sa louable entreprise désintéressée ? Qui va profiter des possibilités offertes ?

Georges Flück, inst., Prilly.

Vocabulaire, degré moyen

LA PROPRIÉTÉ DES TERMES

Nos élèves emploient trop souvent l'un pour l'autre des termes dont le sens n'a jamais été clairement défini. La leçon de vocabulaire suivante a pour but de donner aux enfants une idée plus précise de quelques vocables tout en les familiarisant avec l'emploi du dictionnaire. En effet, on fera d'abord chercher les mots dans le dictionnaire, et on tirera de la définition souvent trop riche l'essentiel qui sera consigné dans le cahier.

De semblables exercices, répartis sur toute une année, enrichissent la langue de nos enfants et constituent un dérivatif qu'ils apprécient en général comme un concours, chacun ayant à cœur de fournir des exemples et de donner ainsi la preuve de sa subtilité !

MINCE ET ÉTROIT

Dictionnaire :

Mince = qui a peu d'épaisseur ; contraire : épais.

Étroit = qui a peu de largeur ; contraire : large.

Exercice :

Choisir le terme convenable :

Du papier (mince, étroit) — un passage assez (large, épais) — une fourrure (large, épaisse) — un tuyau (mince, étroit) — une étoffe (mince, étroite) — un sentier (étroit, mince) — une couche de neige (épaisse, large) — (l'épaisseur, la largeur) d'un dictionnaire — (l'épaisseur, la largeur) d'un lac.

LA GRANDEUR, LA GROSSEUR

Dictionnaire :

Grandeur = étendue en hauteur, largeur, longueur. Beauté. Contraire : petitesse.

Gros = volume ; contraire : finesse.

Exercice :

La (grandeur, grosseur) d'un fruit — la (grandeur, grosseur) d'une forêt — la (grandeur, grosseur) d'un champ — la (grandeur, grosseur) d'un livre — la (petitesse, finesse) du sable — la (petitesse, finesse) d'une taille — une (grande, grosse) plage — un (grand, gros) verger — un (grand, gros) paquet — la (grandeur, grosseur) des montagnes.

DÉCOUVRIR, INVENTER

Dictionnaire :

Découvrir = trouver ce qui était inconnu. Une découverte.

Inventer = imaginer, créer. Une invention.

Exercice :

La (découverte, invention) de l'Amérique — la (découverte, invention) de l'imprimerie — Franklin a (découvert, inventé) le paratonnerre — on a (découvert, inventé) une nouvelle étoile — voici une machine récemment (découverte, inventée) — ce trésor a été (découvert, inventé) par un terrassier — les Chinois ont (découvert, inventé) la boussole. Essayez de (découvrir, inventer) un nouveau jeu. — Et pour finir, (découvrez, inventez) vous-mêmes un exemple !

Jacques Bron.